

SIROS le 24 mai 2018

# FICHE PRATIQUE POUR LES PARENTS

L'ENTRÉE D'UN ENFANT : dans les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI communes de SIROS et AUSSEVIELLE) s'effectue comme suit :

- 1° L'inscription se fait à la Mairie (fournir une copie du livret de famille et un justificatif de domicile).
- 2° L'admission se fait à l'école. Un dossier spécifique est remis à la directrice.

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE DE SIROS	LES HORAIRES DE L'ECOLE D'AUSSEVIELLE
Matin: 8H45 – 12H15	Matin: 8H55 – 12H05
Pause - déjeuner : 12H15 – 13H45	Pause - déjeuner : 12H05 – 13H35
Après-midi : 13H45 – 16H15	Après-midi : 13H35 – 16H25



## **CANTINE SCOLAIRE DE SIROS:**

Le Maire gère la cantine de votre enfant.

L'inscription de votre enfant doit être réalisée sur le site internet de la Mairie : www.siros.fr

**Inscription annuelle** : à réaliser avant la rentrée scolaire de septembre pour l'année scolaire 2018-2019.

Inscription hebdomadaire : à réaliser toutes les semaines impérativement avant le jeudi soir.

Possibilité d'enregistrer le mois complet en renouvelant l'inscription semaine par semaine chaque début de mois.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2018-2019 est de 3.50 €.

Les repas commandés seront facturés.

En cas d'absence prévue (rendez-vous) : les repas doivent être annulés via le site internet de la Mairie. Cette opération doit être réalisée avant 10 heures la veille du jour d'absence afin d'éviter une facturation du repas non consommé.

### En cas d'absence imprévue (maladie):

Si les repas sont annulés avant 10 heures pour les jours à venir ils ne seront pas facturés.

Tout cas particulier doit impérativement être signalé lors de l'inscription de l'enfant.

Une cantine scolaire est également en service à AUSSEVIELLE.



## TRANSPORT SCOLAIRE:

Les communes de Siros et Aussevielle ayant rejoint la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transport scolaire de la rentrée 2018-2019 sera assuré par le réseau Idélis .Le coût du transport scolaire est financé à 100% par le Syndicat Mixte des transports Urbains (SMTU). Un bus scolaire assure, chaque jour d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le transport des enfants entre les deux communes Siros et d'Aussevielle aux horaires suivants :

#### Matin:

Départ d'Aussevielle à 8H30	Arrivée à Siros à 8H40
Retour à Siros à 8H40	Arrivée à Aussevielle à 8H50

#### Soir:

Départ de Siros à 16H15	Arrivée à Aussevielle à 16H25
Retour d'Aussevielle à 16H25	Arrivée à Siros à 16H35

La Commune de Siros est en charge de la gestion de ce transport pour le compte du RPI. Les inscriptions doivent, obligatoirement, comme pour la cantine, être enregistrées sur le site internet de la Mairie : <a href="https://www.siros.fr">www.siros.fr</a> pour les enfants scolarisés à Siros, à Aussevielle pour les autres.

Le bus du RPI sera gratuit, sauf pour les enfants de moins de 3 ans.

S'agissant de ces enfants de moins de trois ans, la règle retenue par le Syndicat Mixte des Transports Urbains est la suivante :

- •Les enfants de maternelle faisant l'objet d'une scolarisation anticipée ne sont actuellement pas acceptés dans le transport scolaire,
- •En revanche, les enfants qui sont nés entre la date de la rentrée scolaire et le 31 décembre, qui n'auront donc pas 3 ans à la rentrée mais ne sont pas en scolarisation anticipée, peuvent utiliser le transport scolaire (=> concerne cette année tous les enfants nés entre le 3 septembre et le 31 décembre 2016).

Un agent communal accompagne systématiquement les enfants dans le bus.



### **GARDERIE:**

Siros : à 7H30 : tous les matins du lundi au vendredi : coût 1,25€ par enfant (tarif dégressif 1,90 € à partir du deuxième enfant).

De 16H15 à 16H45 tous les jours : la garderie est gratuite

A partir de 16H45 : du lundi au vendredi, que votre enfant pratique une activité ou qu'il se rende à la garderie, il vous sera facturé 1.25€ par enfant.

La garderie se termine à 18H30.

La garderie **des enfants de maternelle** est assurée tous les matins à Siros. Le soir à Aussevielle même pour les enfants de grande section scolarisés à Siros.

#### **FACTURATION CANTINE GARDERIE:**

Le paiement est réalisé par prélèvement automatique. Pour ce mode de règlement remettre un **R**elevé d'Identité **B**ancaire à la secrétaire de Mairie de Siros qui vous fera signer l'autorisation de prélèvement.

Vous pouvez régler par chèque ou numéraires auprès du Trésorier Municipal à la Trésorerie de Lescar.



# CENTRE DE LOISIRS RECRE'VASION :

1ter rue Le clos de la rivière

64230 - Poey de Lescar

Mail: Recrevasion@gmail.com

Site: https://sites.google/site/recrevasion

Les inscriptions, mercredis et vacances scolaires, sont à faire directement auprès du centre de loisirs.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Hélène ou Thomas par courriel ou téléphone les mercredis et vacances scolaires.